



Règlement du Concours de nouvelles "48 heures pour écrire" organisé par Edilivre

Article 1 : Le concours de nouvelles est organisé par la maison d'édition [Edilivre](#), en partenariat avec [Clairefontaine](#), [Burn](#), [Studyrama](#), [Didactibook](#) et la marque [Post-it](#).

Article 2 : Ce concours est ouvert à tous, quels que soient l'expérience, l'âge, la nationalité et le lieu de résidence du participant à l'exclusion des salariés d'Edilivre.

Article 3 : Pour concourir, les participants devront adresser leur nouvelle par mail à l'adresse nouvelles@edilivre.com entre le vendredi 15 novembre 2013 à 19h et le dimanche 17 novembre 2013 à 19h.

Le mail accompagnant la nouvelle à inscrire devra contenir les informations suivantes :

- nom et prénom du participant
- pseudo du participant s'il souhaite être mis en avant sous un autre nom
- titre de la nouvelle
- préciser en toutes lettres : « En participant à ce concours, j'accepte pleinement son règlement disponible sur [Edilivre.com](#) ».

Seules les nouvelles respectant les critères ci-dessous pourront être inscrites au concours :

- être au format Word ou PDF
- être écrite en langue française
- respecter la thématique imposée qui sera dévoilée le vendredi 15 novembre à 19h sur [Edilivre.com](#)
- ne pas dépasser les 10 000 caractères, espaces compris
- être écrite en police *Times New Roman* de taille 12 avec interligne simple
- être anonyme : le nom de l'auteur ne doit pas y figurer
- ne pas contenir d'illustrations, images ou photos
- les textes sous forme de poème sont acceptés

Chaque participant ne pourra présenter qu'une seule et unique nouvelle, sous son nom et prénom, dont il garantira être l'auteur et le détenteur des droits. Même écrite par plusieurs personnes, la nouvelle ne pourra être envoyée que sous un seul nom d'auteur. Les prix et les lots des nouvelles gagnantes seront attribués aux personnes signataires des nouvelles.

Article 4 : Une première sélection aura lieu du 18 novembre au 19 décembre 2013 durant laquelle un jury composé d'auteurs Edilivre sélectionnera les 10 nouvelles finalistes parmi l'ensemble des textes participants. Edilivre dévoilera la sélection des 10 finalistes le mardi 7 janvier 2014. Du 7 au 28 janvier 2014, un jury composé d'auteurs et de salariés d'Edilivre ainsi que de responsables des sociétés partenaires du concours sélectionnera les 3 auteurs gagnants parmi les finalistes. Durant cette même période, les internautes seront appelés à voter sur Facebook pour élire le Prix du Public parmi les 10 nouvelles finalistes.

Edilivre révélera les gagnants du concours ainsi que le classement de 50 meilleures nouvelles le jeudi 30 janvier 2014 sur son site [Edilivre.com](#).

Article 5 : Les lots qui seront attribués aux trois gagnants et au Prix du Public sont les suivants :

- *1er Prix :*

- . l'édition de son propre manuscrit avec la création d'une couverture illustrée, la correction du manuscrit et la création de la bande-annonce du livre offerts par [Edilivre](#) (valeur 1 498 € TTC)
- . 300 € de fournitures et bagagerie [Clairefontaine](#)
- . 300 € de chèques cadeaux à dépenser sur la librairie numérique de [Didactibook](#)
- . 1 an de boisson [Burn](#) offert, soit 360 canettes via 15 packs (valeur 720 € TTC)
- . 250 € de fournitures de la marque [Post-it](#) : carnet, marque-pages, dévidoir, surligneurs, rouleaux d'étiquette, blocs et cubes de notes.



- 2ème Prix :

- . l'édition de son propre manuscrit avec la création d'une couverture graphique et la création de la bande-annonce du livre offerts par [Edilivre](#) (valeur 798 € TTC)
- . 200 € de fournitures et bagagerie [Clairefontaine](#)
- . 150 € de chèques cadeaux à dépenser sur la librairie numérique de [Didactibook](#)
- . 6 mois de boisson [Burn](#) offert, soit 192 canettes via 8 packs (valeur 384 € TTC)
- . 150 € de fournitures de la marque [Post-it](#) : marque-pages, dévidoir, surligneurs, rouleaux d'étiquette, blocs et cubes de notes.

- 3ème Prix :

- . l'édition de son propre manuscrit avec la création d'une couverture personnalisée et la création de la bande-annonce du livre offerts par [Edilivre](#) (valeur 648 € TTC)
- . 100 € de fournitures et bagagerie [Clairefontaine](#)
- . 75 € de chèques cadeaux à dépenser sur la librairie numérique de [Didactibook](#)
- . 3 mois de boisson [Burn](#) offert, soit 96 canettes via 4 packs (valeur 192 € TTC)
- . 100 € de fournitures de la marque [Post-it](#) : marque-pages, dévidoir, surligneurs, blocs et cubes de notes.

- Prix du Public :

- . l'édition de son propre manuscrit avec la création d'une couverture personnalisée et la création de la bande-annonce du livre offerts par [Edilivre](#) (valeur 648 € TTC)
- . 50 € de fournitures et bagagerie [Clairefontaine](#)
- . 75 € de chèques cadeaux à dépenser sur la librairie numérique de [Didactibook](#)
- . 3 mois de boisson [Burn](#) offert, soit 96 canettes via 4 packs (valeur 192 € TTC)
- . 100 € de fournitures de la marque [Post-it](#) : marque-pages, dévidoir, surligneurs, blocs et cubes de notes.

- Les 6 autres finalistes :

- . 1 mois de boisson [Burn](#) offert, soit 24 canettes via 1 pack (valeur 48 € TTC)

Suite à l'annonce des résultats du concours, les lauréats auront un an pour utiliser leurs lots auprès d'Edilivre en soumettant un manuscrit de leur choix. Les lots seront mis à la disposition des gagnants sous un délai de 4 mois maximum suite à l'annonce des résultats. Si l'une des entreprises partenaires du concours venait à se désister en n'offrant pas les lots prévus aux gagnants, d'une part ces lots seront considérés comme perdus pour les gagnants, d'autre part Edilivre ne pourra être tenu responsable de ces pertes et en être redevable sous quelque forme auprès des gagnants.

Un participant ne pourra cumuler deux Prix différents, exemple : le 1^{er} Prix et le Prix du Public. Si cela se produit, l'équipe organisatrice lui attribuera le Prix le plus prestigieux en donnant la priorité aux trois premiers Prix plutôt qu'au Prix du Public.

Article 6 :

- Les participants déclarent expressément détenir tous les droits nécessaires sur la nouvelle leur permettant de participer au présent concours de nouvelles, et dégagent Edilivre de tout recours ou action qui pourrait leur être intenté à titre quelconque.
- Par ailleurs, les participants garantissent Edilivre contre tout recours ou action que pourrait leur intenter à titre quelconque, à l'occasion de l'exercice des droits leur étant consentis par le présent concours, par toute personne ayant participé ou non à l'écriture de la nouvelle, étant susceptible de faire valoir un droit de quelque nature que ce soit.
- En outre, la responsabilité d'Edilivre ne pourra en aucun cas être engagée en cas de problèmes d'envoi des nouvelles par mail ou par tout autre moyen.
- Dans le cadre promotionnel, sous réserve du respect du droit moral et de citation de leurs auteurs, Edilivre se réserve le droit de mettre en ligne gratuitement ou en téléchargement gratuit les 10 nouvelles finalistes, dont les 3 gagnantes, sur son site internet et ceux des partenaires du concours afin de tenir informés leurs internautes des résultats du concours et permettre l'organisation des votes des internautes sur Facebook pour élire le Prix du Public. Les auteurs des nouvelles finalistes et gagnantes ne pourront prétendre à aucune rémunération pour la diffusion gratuite de leur texte.
- Les auteurs participants, finalistes et gagnants, ne pourront prétendre à quelque rémunération pour leur participation même en cas de gain d'un Prix.



Article 7 : En participant à ce concours, Edilivre s'engage à ne faire aucune exploitation commerciale ni usage à but lucratif des nouvelles inscrites au concours sans l'accord signé des participants. Les auteurs participants restent entièrement propriétaires des droits de leur texte (droit de publication, droit d'exploitation...), pendant et après le concours.

Article 8 : La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.